

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
 Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2024

Convocation

Date de la convocation : 25/11/2024

Date de l'affichage convocation : 25/11/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 06/12/2024

Publiée ou notifiée le : 06/12/2024

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 22

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre total votants : 23

L'an deux mil vingt-quatre, trois décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, MANCEAU, RIBOUILLEAULT et MM ALLARD, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mme GEORGET, LEGER, et MM AMY, AVRIL, BRAULT, CERIZIER, DUVAL, FRIZON, GUILLON, LE BOUFFANT, LORIOT, LOYAU, PAQUET, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, HELLEGOUARC'H, MARTIN et MM ABRAHAM, BIGNON, BOUGAS, BOURIN, HURTELOUP, LEESCHAEVE, MOURIER.

Pouvoir :

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT,

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

Floriane REUT (Coordinatrice technique des déchèteries)

Délibération 2024 – 40 :
PARTICIPATION SUIVI DECHARGE AUBIGNE –RACAN DES COMMUNES DE SAINT-BIEZ-EN-BELIN, ECOMMOY, LA FONTAINE SAINT MARTIN, CERANS-FOULLETOURTE ET OIZE

Le Président présente au comité syndical l'estimation des dépenses de fonctionnement 2024 pour le suivi de la décharge d'Aubigné Racan.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024
 DU SUIVI DE LA DECHARGE D'AUBIGNE-RACAN**

	Dératisation décharge	Analyses des eaux souterraines de la décharge	TOTAL
SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR	317,98 €	3 905,10 €	4 223,08 €
ECOMMOY	45,28 €	556,04 €	601,31 €
SAINT-BIEZ-EN-BELIN	6,68 €	81,99 €	88,67 €
LA FONTAINE SAINT MARTIN	5,65 €	69,39 €	75,04 €
OIZE	12,52 €	153,81 €	166,34 €
CÉRANS-FOULLETOURTE	31,89 €	391,70 €	423,60 €
TOTAL	420,00 €	5 158,04 €	5 578,04 €

Répartition des dépenses est fonction du nombre d'habitants	
SYNDICAT DU VAL DE LOIR	33 767
Ecommoy	4808
Saint-Biez-en Belin	709
La Fontaine St Martin	600
Cérans-Fouilletourte	3387
Oizé	1330
Total	44 601

Le comité syndical, après en avoir délibéré, l'unanimité,

VALIDE le montant des participations 2024 pour le suivi et l'entretien du site d'Aubigné Racan à raison de 601.31 € pour la commune d'Ecommoy, 88.67 € pour la commune de Saint Biez en Belin, 75.04 € pour la commune de la Fontaine St Martin, 166.34 € pour la commune de Oizé et 423.60 € pour la commune de Cérans-Foulletourte.

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

Pour extrait, copie conforme,
Le secrétaire de séance,

J-C AUVY

Pour extrait, copie conforme,
Le Président,
F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
764 bd des Tourelles
72500 LE LUDE